

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 janvier 2008

CP 08/01-04

### CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE SERVICE ESPACE VISITE EN LIEU NEUTRE DELOCALISATION ET BAIL A LOYER

---

Depuis 1997, le Conseil Général loue 54 rue de la République une Antenne du CDEF qui abrite 3 services de l'établissement (S. A. E. O. – ESPACE VISITE – ACCUEIL ET HEBERGEMENT femmes et parents en difficultés).

A la faveur de la DM n° 1 de 2006, notre collectivité a donné l'autorisation de remplacer le local existant (110 m<sup>2</sup>) par un local plus grand, dans le cadre de mesures plus larges (Projet d'Etablissement). Les éléments présentés faisaient apparaître une forte augmentation des activités du site, liées notamment à l'ESPACE VISITE en lieu neutre pour des parents et enfants dont la complexité des situations exclut les rencontres au domicile. Ce remplacement n'ayant pu intervenir sous la forme initialement prévue (donnée nouvelle nécessitant une évaluation plus globale du Projet d'Etablissement), l'exiguïté des locaux existants et l'accroissement pressant de l'activité (saturation, évolution des réponses...) nécessitent une délocalisation de cet ESPACE VISITE.

La Commission de Surveillance de l'établissement a confirmé cette mesure lors de sa séance du 14 novembre 2007 dans le cadre plus global de mesures transitoires du Projet d'Etablissement.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins, la location d'une maison, chemin de la Garenne Basse à Montbeton (82290), a été envisagée.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

- une maison de 7 pièces située 2 impasse Renoir à Montauban,
- coût du loyer mensuel : 825 € hors charges. Le loyer est réputé révisable par commun accord des parties en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction,
- date d'effet de la location : 1<sup>er</sup> février 2008,
- durée : un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année à effet au 1<sup>er</sup> février 2008,

- résiliation : à l'initiative des deux parties sous réserve d'un préavis de six mois.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission de surveillance du Centre départemental de l'enfance et de la famille réunie le 14 novembre 2007,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau bail à loyer pour le service « espace visite » en lieu neutre du Centre départemental de l'enfance et de la famille, conclu avec la propriétaire, selon les caractéristiques suivantes :
  - maison de 7 pièces située 2 impasse Renoir à Montauban,
  - coût du loyer mensuel : 825 € hors charges. Le loyer est réputé révisable par commun accord des parties en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction,
  - date d'effet de la location : 1<sup>er</sup> février 2008,
  - durée : un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année à effet au 1<sup>er</sup> février 2008,
  - résiliation : à l'initiative des deux parties sous réserve d'un préavis de six mois ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,